

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES

Réunion du Mardi 23 Mai 2023

Présents : Mme POLICON, MM. BOUSSARD, BRUNET, CHAMPION, DIAZ.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District du Val de marne.

AVIS A TOUS LES CLUBS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.
Pour toute demande de report de match pour cas de Covid, vous devez obligatoirement joindre à votre demande au minimum 4 attestations.

Compte tenu de la nouvelle organisation du Championnat U14

Les Coupes District U14 & U16 sont suspendues pour la saison 2022/23

Rappel du Règlement des Coupes, paiement des arbitres :

Coupes du Val de Marne et Amitié, à partir des ¼ de finales, 3 arbitres sont désignés sur chaque rencontre, 2 à la charge du club recevant et 1 à la charge du club visiteur.
Le paiement se fera le jour du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, la mise hors compétition ou le déclassé pour fraude intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Toutefois, le forfait contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

- Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans les 3 dernières journées de Championnat :
Amende 100.00 euros

RAPPEL AUX CLUBS

ARTICLE 11 - LES OBLIGATIONS

11.1 - Les Equipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont :

D1

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES : 1 équipe U 18 –une équipe U 16 –une équipe U 14

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et d’y participer jusqu’à leur terme.

L’engagement d’une équipe dans le championnat U20 peut permettre de compenser l’absence de l’une des trois équipes de jeunes susvisées.

D2

. SENIORS ↔ 2 équipes

. JEUNES ↔ 3 EQUIPES DE JEUNES

* dont 2 parmi (U14, U16, U18) **ou bien une équipe U20 ou une équipe féminine U15F ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.**

+ 2 équipes Foot à effectif réduit (de U8 à U13) (Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines) et y participer jusqu’à leur terme

D3

. SENIORS - 1 équipe

Après deux saisons dans cette division, obligation d’une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U7 à U20

D4

SENIORS : 1 équipe

Pas d’obligation.

11.2 - L’équipe qui entraîne les obligations en termes d’équipes obligatoires est l’équipe seniors du dimanche après-midi qui évolue dans la plus haute division ligue ou district.

11.3 – Si une équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou est déclarée forfait général ou est mise hors compétition ou est déclassée pour fraude, l’équipe Séniors du club qui entraîne les obligations est classée dernière de son groupe et est rétrogradée en division inférieure, la saison suivante. Elle est retirée du tableau de classement à la date à laquelle l’équipe masculine obligatoire a déclaré forfait général ou à la date de la rencontre pour laquelle le 3^{ème} forfait de l’équipe masculine obligatoire est enregistré ou à la date de la rencontre pour laquelle une procédure conduisant à la mise hors compétition de l’équipe masculine obligatoire a été ouverte.

Si une telle situation intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs non encore disputés sont donnés perdus par pénalité.

Si une telle situation intervient après la fin du championnat auquel participe l’équipe seniors (1) concernée, les points et buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis.

L’équipe mise hors compétition en cours de saison a la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de son groupe initialement désignées dans le calendrier de la compétition sous réserve de l’accord de celle-ci. (Hormis déclassé pour fraude).

Les clubs n’ayant plus le nombre d’équipes de jeunes obligatoires sont tenus d’en informer le District.

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE



Stade Octave Lapize,
3 Rue Entroncamento, 94350, Villiers-sur-Marne

SAMEDI 17 JUIN 2023

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
14h00	U14 VDM		
14h30		U14 AMITIE	
15h00			U15F
16h30	SENIORS F		
17h00		ENTREPRISE	

DIMANCHE 18 JUIN 2023

	TERRAIN N°1 Herbe ("J.J. COMBAL")	TERRAIN N°2 Synthétique	TERRAIN N°3 Synthétique
09h15			CDM
09h30		ANCIENS	
11h30			+45
11h45		U20 VDM	
13h45			U16 AMITIE
14h00		U16 VDM	
16h15			SENIORS AMITIE
16h30		U18 VDM	
16h45	SENIORS VDM		



Skita

Crédit



Mutuel



DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT SENIORS

Dossier transmis par la LPIFF (Commission Régionale du Statut des Educateurs&Entraîneurs)

Statut des éducateurs, équipe concernée ORMESSON US D1

L'éducateur désigné en début de saison n'était pas présent lors des 5 journées de championnat et n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis. En conséquence, il est décidé le retrait de 1 point ferme au classement.

CHAMPIONNAT + 45 ANS

Match N° 25153884 – PORTUGAIS VITRY UA 13 / CHARENTON CAP 13 +45 ans poule B du 21/05/2023

Courriel de Portugais Vitry du 22/05/23 (terrain indisponible).

La commission neutralise cette rencontre.

DEPARTEMENTALE « FEMININES »

Coupe FEMININES

Match N° 25811994 – ST MAUR F.FEM VGA 1 / JOINVILLE RC 1 Coupe séniors F du 20/05/23

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre du 20/05/2023 (match non joué).

La commission note l'absence de JOINVILLE RC 1, ST MAUR F.FEM VGA 1 est qualifiée pour la suite de la compétition.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

CHAMPIONNAT U18

RAPPEL !!

Dossier en retour de la Commission de Discipline (du 31/01/23)

Terrain suspendu de AS ORLY U18 D3.B.

La Commission rappelle que ce club doit communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain pour les rencontres :

- 25132885 - AVS ORLY / VITRY ES 2 du 04/06/23

Match N° 25132883 – CRETEIL UF 1 / FC VITRY 94 ACA 1 U18 D3.B du 04/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 19/05/23 (modification d'horaire)

Accord de la commission, le match se jouera le 04/06/2023 à 15h30 au lieu de 13h.

Match N° 25132783 – ARCUEIL COM 1 / CHARENTON CAP 2 U18 D3.A du 14/05/2023

Lecture de la feuille de match du 14/05/23 (équipe visiteuse absente)

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHARENTON CAP 2 (Amende de 100 euros pour forfait dans les 3 dernières journées).

CHAMPIONNAT U16

Match N° 24654348 – CACHAN ASC CO 1 / VINCENNES CO 2 U16 D1.A du 04/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 22/05/23 (modification d'horaire)

Accord de la commission, le match se jouera le 04/06/2023 à 13h00 au lieu de 13h30.

Match N° 24654842 – LE PERREUX FR 2 / VILLENEUVE AFC 1 U16 D3.C du 04/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 17/05/23 (modification de date)

Accord de la commission, le match se jouera le 28/05/2023 sans enjeu pour le classement.

Match N° 25133102 – MAROLLES FC 1 / SUCY FC 3 U16 D4.B du 04/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 17/05/23 (modification de date).

Refus de la commission, dernière journée de compétition, match pouvant avoir une influence sur le classement final.

CHAMPIONNAT U14

Match N° 25678820 – VILLENEUVE AFC 1 / VITRY 94.2 CA 2 U14 D2.A du 03/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 19/05/23 (modification de date).

Refus de la commission, dernière journée de compétition, match pouvant avoir une influence sur le classement final.

Match N° 25678912 – VITRY ES 2 / SUCY FC 1 U14 D3.A du 03/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 22/05/23 (modification de date).

Refus de la commission, dernière journée de compétition, match pouvant avoir une influence sur le classement final.

Match N° 256779004 – ORMESSON US 1 / VILLENEUVE ABLON US 2 U14 D4.A du 03/06/2023

Courriels et accords des 2 clubs via footclub du 22/05/23 (modification de date).

Accord de la commission, le match se jouera le 27/05/2023 sans enjeu pour le classement.